

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

		(Unité en mille dinars)	
		31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	232 307	188 261
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	268 234	261 870
AC3	Créances sur la clientèle	9 817 889	9 831 523
AC4	Portefeuille-titres commercial	115 588	82 346
AC5	Portefeuille d'investissement	1 689 435	1 584 244
AC6	Valeurs immobilisées	131 742	112 117
AC7	Autres actifs	149 989	183 038
TOTAL DES ACTIFS		12 405 184	12 243 399
PASSIFS			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 512 344	1 956 947
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	7 789 226	7 234 476
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 723 555	1 735 592
PA5	Autres passifs	270 871	290 392
TOTAL DES PASSIFS		11 288 996	11 217 407
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	238 000	238 000
CP2	Réserves	877 774	787 577
	Réserves pour réinvestissements exonérés	194 453	193 453
	Autres réserves	683 321	594 124
CP3	Actions propres	-	-
CP4	Autres capitaux propres	414	414
CP5	Résultats reportés	-	1
CP6	Résultat de l'exercice	-	-
CP7	Résultat en instance d'affectation	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 116 188	1 025 992
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 405 184	12 243 399

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DU BENEFICE 2021

(Unité en mille dinars)												
LIBELLÉS	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
SOLDE AU 31/12/2020 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	-	41 296	414	-	72 943	1 054 552
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(6 800)	-	-	-	-	6 800	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 800)	(21 760)	(28 560)
Affectation du résultat 2020	-	-	-	38 332	12 000	-	-	850	-	1	(51 183)	-
SOLDE AU 31/12/2020 APRÈS AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	377 105	193 453	23 073	-	42 146	414	1	-	1 025 992
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	682	-	-	-	682
Résultat au 31/12/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	134 734	134 734
SOLDE AU 31/12/2021 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	377 105	193 453	23 073	-	42 828	414	1	134 734	1 161 408
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(11 000)	-	-	-	-	11 000	(34 220)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 000)	(100)	(45 220)
Affectation du résultat 2021	-	-	-	87 665	12 000	-	-	850	-	(1)	(514)	-
SOLDE AU 31/12/2021 APRÈS AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	43 678	414	-	-	1 116 188

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année (**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables.

RESOLUTIONS DE L'A.G.O EXERCICE 2021

Première Résolution :
Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19 et en application des directives des autorités sanitaires, l'assemblée générale approuve les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2021 approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 et suivants du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31.12.2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 11 000 000,000 D.
Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :
• Report à nouveau après répartition du résultat 2020 : 846,516 D.
• Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 11 000 000,000 D.
D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2021 est de : 11 000 846,516 D.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2021 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

INTITULE	PROJET POUR L'EXERCICE 2021
RESULTAT DE L'EXERCICE	134 734 312,300
REPORT A NOUVEAU	11 000 846,516
1 ER RELIQUAT	145 735 158,816
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	34 220 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013	11 000 000,000
RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	45 220 000,000
TOTAL DIVIDENDE	90 440 000,000
2 ER RELIQUAT	100 515 158,816
FONDS SOCIAL	850 000,000
3 EME RELIQUAT	99 665 158,816
RESERVE EXTRAORDINAIRE	87 665 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	12 000 000,000
4 EME RELIQUAT	158,816
REPORT A NOUVEAU	158,816
SOLDE	0,000

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 950 millimes par action, soit un montant global de 45 220 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 11 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.
Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 10/05/2022
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :
L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021, et ce en conséquence des résolutions précitées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :
L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 25-05-2021 portant renouvellement du mandat du **groupe Horchani** représenté par **Monsieur Rached Horchani** en qualité d'administrateur, et de renouveler cette nomination pour une durée de trois ans prenant effet à partir de l'exercice 2021 et prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2023.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de **Monsieur Ahmed Trabelsi** et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2024.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :
Suite à l'expiration de la mission des commissaires aux comptes actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes : cabinet **FMBZ KPMG Tunisie**, représenté par **MR MONCEF BOU SANNOUNGUA ZAMMOURI**, Cabinet Consulting and Financial Firm, représenté par **MR WALID BEN AYED** Pour les exercices 2022-2023 et 2024.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :
• Le montant net des jetons de présence à allouer au titre de présidence du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
• Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
• Le montant net relatif aux présidences des comités permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
• Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre ou titre de l'année écoulée, de l'année en cours et des années à venir tant que l'Assemblée n'aura pas décidé autrement, lesquels rémunérations seront réglées conformément à la procédure qu'adoptera le conseil d'administration en application des dispositions de l'article 205 du code des sociétés commerciales.
Le délégué de l'ETAT a demandé l'adoption de la résolution tel que formulée et adoptée par l'assemblée générale du 29/04/2021 relative à l'exercice 2020 .
Après discussion, certains actionnaires ont demandé de soumettre la résolution au vote. Elle a été adoptée à la majorité des voix dans sa version présentée à l'actuelle assemblée générale.
Cette résolution est adoptée à la majorité

Onzième Résolution :
Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES	REPRÉSENTÉ PAR	QUALITÉ	FONCTIONS EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
État Tunisien	M. Mohamed Salah Chebbi El Ahssen	Membre	Enseignant à l'ENA	EX- Administrateur; président du C.A de la BNA
	M. Mohamed El Mehdi Majdoub	Membre	universitaire	EX- Administrateur au C.A de la BNA.
	M. Ali Radhouani	Membre	- DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Ex Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle à la BNA - Ex DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) - Ex administrateur de : • Société Immobilière les œuilles filiale BNA • SICAV Placement obligatoire BNA (président du CA) • Société Immobilière El Madina filiale BNA • A.P.I.A • Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) • Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
	M. Aymen Raies	Membre	- Universitaire Maître assistant Habilité - Conseiller du ministre de l'enseignement supérieur - Ancien : - Colombus Consulting en qualité d'associé, - Analyste en USA	Ex Président du Conseil d'administration de Mena capital Partners,
	M. Mohamed Naceur Hadji	Membre	- Retraité de la STB, Ex DG SICAV l'épargnant - Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB	Ex administrateur CTA compagnie Touristique Arabe
	M. Habib Miled	Membre	PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et il est gérant de la Sté Jumeaux Immobilière	Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs
	M. Mohamed Sadok Driss	Membre	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole «SODEXA» - la Sté Huilerie d'Olives du Nord	Administrateur à la Sté Huileries de Bletch - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole «SODEXA» - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
	M. Ahmed Trabelsi	Membre		- administrateur et président du conseil d'administration à la Sté BH ASSURANCE - Administrateur à la BH SICAF - Administrateur à la Sté BH Leasing - Administrateur à la Sté ETAYSSIR - Administrateur à la Sté TF BANK - Administrateur à la BH SICAV
	M. Rached Horchani	Membre	* gérant de la société Horchani Finance	* administrateur chez Tunisie leasing et factoring . * administrateur et président du conseil d'administration de Taysir Microfinance S.A
	M. Sami Zeghal	Membre	Ex Administrateur banque Zitouna - Ex Administrateur banque Qatar National Bank	Néant
	Abderrazek Louati	Membre	Thyna Advisory Services SARL: gérant	EX- Administrateur : - SALAMA ASSURANCES SENEGAL - BIS Bank – Sénégal - STB Bank – Tunisie
	M. Hamouda Belhouja	Membre	- PDG du cabinet HB Consulting	Ex Administrateur à la société HB Consulting Ex vice-président à la AT B Ex Directeur général à la ATB